

Publié le 2 juillet 2012

La Fédération des Epl Auvergne Centre Limousin présente à Orléans pour le 2e Salon EDILE

Partenaire du Salon EDILE en 2011, la Fédération des Epl d'Auvergne Centre Limousin le fut également en 2012. Salon en devenir, EDILE est un espace propice à l'échange avec les élus et fonctionnaires territoriaux de la région Centre, territoire riche de projets. Les Entreprises publiques locales y occupant une place grandissante, la Fédération se devait d'y être présente.



De la pédagogie, c'était l'objectif premier du Forum Epl tenu par la Fédération régionale pour la deuxième année consécutive au Salon EDILE. Rappeler théoriquement et démontrer pratiquement qu'«une autre gestion des services publics» est possible par le biais des Entreprises publiques locales.

Devant une vingtaine de personnes et sur le rythme des questions du journaliste **Fabrice Gasdon**, le président de la Fédération interrégionale, **Louis Buteau**, a insisté sur l'alternative que constitue la réponse Epl tout en rappelant la complémentarité de la gamme avec les modes de gestion actuels tels que la régie ou la DSP. « L'objectif principal reste d'apporter à l'élu la meilleure solution possible en fonction des besoins de la collectivité », a souligné Louis Buteau. Face à la rigueur budgétaire, aux réformes territoriales et fiscales et parallèlement aux demandes toujours plus précises de leurs administrés, les collectivités ont besoin de nouveaux leviers leur permettant davantage de maîtrise et de réactivité.En reprenant les principes fondamentaux de la gamme Epl (Sem, Spl et Spla), Louis Buteau a ensuite permis à **Emmanuel Coste**, directeur général de la Spl Chartres Aménagement et de la Sem Chartres Immobiliers Développements, de développer le caractère opérationnel de ces outils dans le secteur de l'aménagement. Ses propos sont venus appuyer le discours du Président, tant sur la réactivité de l'outil que sur sa souplesse. Il a précisé qu'une Entreprise publique locale – Sem, Spl ou Spla – est avant tout un outil politique, avant de déclarer « si l'outil n'est pas soutenu par son actionnariat élu, sa raison d'être est immédiatement remise en cause ». En ce sens, une Epl, pour exprimer toute sa pertinence, doit être un projet réfléchi et inscrit dans la durée.

Pour **Benjamin Colin**, responsable national Epl et aménagement au Crédit coopératif, le réel avantage des Epl réside en leur polyvalence. Il a souhaité rappeler qu'aucun domaine n'échappe à leur champ de compétences : développement économique, énergie, services à la personne, tourisme, déplacements, ... Au point que, de plus en plus fréquemment, lorsque la question d'un service public se pose, la réponse Epl s'impose!

Le nombre d'Epl en Auvergne Centre Limousin se développe de même que leurs secteurs d'intervention, preuve de la modernité et de l'adaptabilité de ces outils. La Fédération interrégionale travaille quotidiennement à la représentation du mouvement et à la reconnaissance de la gamme Epl. Prochain rendez-vous : le Congrès régional Centre du SNDGCT, le 14 septembre à Saint-Aignan-sur-Cher.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1